

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 59 (1914)  
**Heft:** 2

**Rubrik:** Informations

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## INFORMATIONS

### SUISSE

**Instruction militaire préparatoire.** — Cette instruction a groupé, dans le canton de Vaud, en 1913, 41 sections, comprenant 1147 élèves, dont 990 ont suivi les cours jusqu'à leur fin. Le nombre moyen des heures d'instruction a été de 67 par section. 687 élèves ont suivi le cours pour la première fois, 323 pour la seconde, 128 pour la troisième, 9 pour la quatrième.

Les résultats des examens de gymnastique font constater un très léger progrès sur 1912 :

*Lever d'haltère* : 1<sup>er</sup> examen, note 2.12, représent. 5 levers.

— 2<sup>e</sup> examen, note 1.85, représent. 6 levers.

*Saut en longueur* : 1<sup>er</sup> examen, note 2.26, représent. un saut de 2 m. 75.

— 2<sup>e</sup> examen, note 1.82, représent. un saut de 3 m. 25.

*Course de 80 m.* : 1<sup>er</sup> ex., note 2.35 représ. un temps de 13 ½ s.

— 2<sup>e</sup> ex., note 1.95 représ. un temps de 12 ½ s.

*Tir* : 29 cartouches à balle ont été tirées par élève. Il y a eu, d'une façon générale, une légère amélioration sur les résultats de 1912, qui eux-mêmes avaient été supérieurs à ceux de 1911.

#### *Première année.*

	1912	1913
1 <sup>er</sup> exercice, atteintes en %	85.55	85.50
2 <sup>e</sup> — — —	86.24	86.—
3 <sup>e</sup> — — —	72.98	70.—

#### *Deuxième année.*

	1912	1913
1 <sup>er</sup> exercice, atteintes en %	77.71	76.88
2 <sup>e</sup> — — —	78.98	76.90
3 <sup>e</sup> — — —	62.73	63.50
4 <sup>e</sup> — — —	69.28	74.50

On a délivré 168 mentions honorables, soit au 20 % des meilleurs tireurs, et 185 cartons d'honneur.

Les dépenses se sont élevées à 10 fr. 60 par élève, au lieu des 12 fr. budgetés (1912, 15 fr. 02).

Ce résultat est dû tout d'abord à un sévère esprit d'économie, mais aussi au fait qu'un certain nombre d'officiers et de sous-officiers ont renoncé à leur solde.

La réduction du prix d'unité maximum fixée par le Département militaire suisse à la somme de 12 francs a fait disparaître aussi un certain nombre de sections de la campagne, pour lesquelles le rapport des cadres aux élèves est toujours plus fort qu'en ville, et qui, d'autre part, n'ont pas toujours des instructeurs disponibles sur place, ce qui entraîne inévitablement pour ces sections un surcroît de frais. La moyenne des heures des cours a baissé également.

Ces indications sont tirées du rapport du Comité cantonal, dont le lieutenant-colonel Blanchod est le président. Ce rapport conclut comme suit :

« Les cours d'instruction militaire préparatoire avec armes ont d'une manière générale, continué à donner, en 1913, des résultats satisfaisants.

» De la lecture des rapports des sections et des rapports d'inspection, on retire l'impression que le succès des cours dépend, en première ligne, de la personnalité du directeur de section. Cette personnalité joue un rôle absolument capital, en raison des conditions particulières dans lesquelles les cours d'I. M. P. doivent être organisés. Certains directeurs de section se plaignent de l'insuffisance des sanctions qui peuvent être prises contre les élèves indisciplinés, nonchalants ou peu assidus. Mais c'est là un inconvénient inhérent à des cours volontaires. C'est par l'ascendant et par l'autorité morale que le directeur de section doit savoir prendre sur ses élèves qu'il pourra le mieux remédier à cet inconvénient. Et de fait, partout où le directeur de section a su gagner les sympathies de ses élèves et s'imposer à eux par son énergie, sa tenue, son entrain, les résultats obtenus ont été excellents, tant au point de vue du travail que de la conduite et de la bonne fréquentation des cours.

» De plus, une section bien dirigée et bien en main est toujours assurée d'un bon recrutement, grâce à la bonne impression qu'elle ne manque pas de produire sur le public et spécialement sur la jeunesse, et, grâce à la satisfaction que fait naître chez les élèves qui ont déjà suivi les cours, le sentiment d'avoir utilement employé leur temps.

» Si l'on veut que le recrutement s'opère dans des conditions favorables, il faut en outre que le directeur de la section s'efforce de rendre le cours d'instruction militaire préparatoire attrayant pour les élèves, ce qui n'est pas très difficile si l'on songe, d'une part, au vif intérêt que porte au tir une grande partie de notre jeunesse et, d'autre part, à la grande variété d'exercices que comporte le programme des cours. De toutes manières, l'essentiel est de bannir à tout prix le laisser-aller et la monotonie.

» Des observations qui précèdent nous tirons la conclusion qu'il y a lieu, à l'avenir, d'apporter encore un plus grand soin que par le passé au recrutement des cadres de l'instruction militaire préparatoire, et de rechercher plus la qualité que la quantité.

» Nous estimons même que si, dans une localité ou dans une région, les éléments dont on dispose ne présentent pas, à cet égard, des garanties suffisantes, il sera parfois préférable de renoncer à la constitution d'une section, plutôt que de s'exposer à n'obtenir que des résultats médiocres ou même mauvais qui ne peuvent que discréditer dans toute une contrée l'institution des cours d'instruction militaire préparatoire. »

**Gymnastique.** — Le service de l'infanterie poursuit à la satisfaction générale l'unification des méthodes d'enseignement de la gymnastique. Un deuxième cours d'initiation au guide de gymnastique à l'usage de l'instruction militaire préparatoire et des écoles de recrues aura lieu à Berne du 29 mars au 4 avril prochain. On sait que ces cours se proposent d'initier les directeurs de sections d'instruction militaire préparatoire et les moniteurs de gymnastique à l'esprit du nouveau guide; en d'autres termes, ils sont chargés d'introduire l'unité de doctrine dans l'enseignement de la gymnastique. Le programme comporte des exercices alternant avec des conférences et des séances de discussion.

Les participants se présenteront le dimanche 29 mars. Un certain nombre de lits sera mis à leur disposition à la caserne. Sur leur désir, la direction du cours leur réservera le logement et l'entretien dans un hôtel à un prix convenu.

L'indemnité de présence est de 10 francs par jour, plus 2 francs par nuit aux participants qui préféreront l'hôtel à la caserne. Indemnité de déplacement: le billet de 3 classe.

Les comités des cours d'instruction militaire préparatoire et des cours de gymnastique sont invités à faire connaître au service de l'infanterie avant le milieu de mars les directeurs de section et moniteurs qualifiés qui acceptent une convocation.

**Signaux optiques.** — La maison Och frères a réédité à l'usage des Eclaireurs suisses le petit tableau du capitaine Lederrey, résumant toutes les données relatives à l'emploi des signaux optiques: Le moyen mnémotechnique pour l'enseignement de l'alphabet Morse, la clef pour la lecture des dépêches, la signalisation au moyen des fanions, du drapeau et des feux, les abréviations prescrites

pour l'armée suisse, les signaux de combat. Tout cela, très bien combiné, tient en quatre pages de format de poche.

Une seule remarque, pour continuer notre croisade contre les erreurs de langage de nos places d'armes de la Suisse romande. Pourquoi appeler ce tableau une « Tabelle » ? Parce qu'on dit Tabelle en allemand ? La raison est insuffisante.

---

**Mutations.** — Le Conseil fédéral a procédé aux promotions suivantes :

*Etat-major général* : colonel, le lieutenant-colonel A. Wieland, à Bâle ; majors, les capitaines C. Bähler, à Zurich ; R. Buchi, G. Zeerleder et C. Zigerli, à Berne ; E. de Tscharnier, à Bière ; H. Zuchler, à Bellinzzone, E. Piguet, à Lausanne ; G. Hartmann, à Aarau ; Ed. Sunier, à Colombier ; H. Hug, à Bâle, et E. Zeller, à Steinen. — *Section des chemins de fer* : major, le capitaine V. Amaudruz, à Viège.

*Service de santé.* — Colonel, le lieutenant-colonel C. Hauser, à Berne.

*Service des étapes* : colonel, le lieutenant-colonel A. Bonnia, à Genève.

*Justice militaire* :

*Infanterie* : majors, les capitaines E. Häberli, à Bienne, à d. ; M. Bourquenez, à Colombier, à d. ; E. Boleslas, à Genève, 1<sup>er</sup> ad., 1<sup>er</sup> C. A. ; A. Huguenin, à Yverdon, bat. car. 1. — *Quartier-maître* : major, le capitaine J. Piot, à Pailly.

*Artillerie* : major, le capitaine H. Decollogny, à Apples, gr. art. camp. 1.

*Service de santé* : majors, les capitaines E. de Buman, à Fribourg, rég. inf. 7 ; M. Adert, et J. Girard, à Genève.

*Service vétérinaire* : majors, les capitaines H. Massip, à Lausanne, et H. Schwytzer, à Berne.

*Service des étapes* : majors, les capitaines C. Tzaut et R. Fazy, à Genève.

---

† **Le colonel-divisionnaire Charles Kœchlin.** — Aujourd'hui encore nous devons adresser un dernier hommage et un dernier souvenir à un chef que sa bienveillance innée et sa parfaite galanterie avaient entouré de la considération et de l'affection générale. Le colonel-divisionnaire Kœchlin est décédé à Bâle, sa ville natale, après une maladie prolongée et qu'il supporta avec une virile patience.

Il avait fait la majeure partie de sa carrière militaire dans

l'état-major général. Il y atteignit le grade de lieutenant-colonel en 1893 et remplit les fonctions de chef d'état-major à la 5<sup>e</sup> division. Promu colonel en 1899, il rentra dans son arme d'origine, l'infanterie, et reçut le commandement de la 1<sup>re</sup> brigade. Les troupes vaudoises qu'il eut sous ses ordres lui donnèrent rapidement leur confiance et leur sympathie, ce qui n'est pas toujours aisé pour un officier de la Suisse allemande, il faut bien le reconnaître. Le colonel Kœchlin n'eut aucun effort à faire pour y parvenir ; chacun sentit l'homme de cœur sous l'uniforme ; ses subordonnés d'alors lui ont toujours conservé leur fidélité.

Promu colonel-divisionnaire en 1899, il fut mis à la tête de la 2<sup>e</sup> division, qu'il commanda jusqu'à fin 1908. C'est à cette époque que l'état de sa santé le contraignit à demander sa mise à disposition.

---

## ÉTATS-UNIS

**Aéronautique.** — Le nouveau programme de l'aéronautique navale prévoit la construction d'un dirigeable rigide de 23,000 m<sup>3</sup>, 160 m. de long, portant un équipage de quinze hommes et du combustible pour trente-quatre heures. Comme les nouveaux Zeppelins, il portera des canons dessus et dessous et pourra se défendre contre les attaques de n'importe quel aéroplane. Les moteurs donneront 1000 chevaux et la vitesse propre atteindra 55 milles (88 km.) à l'heure. Deux maisons anglaises construisent chacune un dirigeable de ce type, et trois non-rigides, genre Parseval ; ces derniers porteront douze hommes et deux canons. L'amirauté a aussi commandé en Italie trois dirigeables du nouveau type Forlanini.

(*United Service Magazine.*)

---

**Discipline et tir de guerre.** — Dans la livraison de février de l'*United Service Magazine*, un garde national américain raconte l'intéressante expérience de tir de guerre à laquelle il a pris part. Quatre équipes de 32 hommes ont exécuté le même tir ; l'une composée d'excellents tireurs de stand, choisis sur l'ensemble de la garde nationale des Etats-Unis ; deux autres formées l'une des bons, l'autre des mauvais tireurs d'un bataillon du 9<sup>e</sup> régiment d'infanterie régulière ; la quatrième prise au hasard dans un bataillon d'infanterie de marine.

La cible placée à 1200 yards (1080 m.) était un panneau de 12 pieds de haut sur 48 de long sur lequel étaient réparties à mi-hauteur 16 figures de tirailleurs couchés, de 60 cm. de haut.

Des observateurs placés au but comptaient les atteintes et

indiquaient au moyen de signaux la supériorité du feu et la possibilité d'avancer. Un grand carré rouge hissé sur la butte signifiait effet du feu nul, interdiction d'avancer ; le même carré, reposant sur un angle : effet du feu médiocre, progression par un ; carré disparu : effet bon, progression par groupes.

Le tir commençant à 1200 yards, il s'agissait d'arriver le plus près possible du but en une demi-heure avec 90 cartouches par homme.

Les fins tireurs de la garde nationale tirèrent les premiers. Au bout d'une demi-heure ils étaient à 975 yards avec un groupe encore plus en arrière.

Puis vint la première équipe du bataillon, les hommes individuellement moins bons tireurs que les gardes nationaux, mais habitués à la discipline du feu et commandés par un officier. En trente minutes, ils étaient à 700 yards, ayant avancé de 500 yards alors que les gardes nationaux n'en avaient gagné que 225.

L'infanterie de marine tira passablement ; puis, pour finir, vint la deuxième équipe du bataillon régulier, tous hommes qui avaient échoué aux tirs à conditions et qui étaient de service comme marqueurs. Ces tireurs plus que médiocres mais disciplinés et bien commandés, arrivèrent à 750 et 800 yards, battant de loin la garde nationale.

On ne peut guère illustrer d'une manière plus frappante la différence entre le tir d'amateur et le tir de guerre.

---



## LIVRES REÇUS

---

### Guerre. Histoire militaire.

*Journal du siège d'Andrinople*, par Gustave CIRILLI (Chapelot). — Ces « impressions d'un assiégé » sont accompagnées de photographies dont quelques-unes sont très « impressionnantes » et qui rehaussent sa valeur documentaire.

*Remarques sur la défense de Port-Arthur*, par le général CLÉMENT DE GRANDPREY (Berger-Levrault). — Examen à propos du cas concret fourni par la campagne de Mandchourie, de la plupart des questions qui doivent être résolues par le gouverneur d'une place assiégée. Une préface du général DE LACROIX en souligne l'importance.

*Siège et prise d'Andrinople*, par le colonel PIARRON DE MONDESIR (Chapelot). — L'ex-professeur du génie à l'École de guerre était d'autant mieux qualifié pour publier l'historique de cette action de guerre et pour en tirer des conséquences utiles qu'il a été sur